

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

---

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19/09/2023    Date d'affichage : 19/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu 1<sup>er</sup> Adjoint sortant.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 10h31 – après la délibération 2023-054), M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (départ à 11h12 – après la délibération 2023-058), Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mélina ISOUX, Thibault PUGNAT, Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir à Mr François PARIS), M. Ludovic PAYEN (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE) ; M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à Mr Jacques ZIRNHELT),

Secrétaire de séance : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS

---

### Délibération du Conseil Municipal n°2023-060

<b>VOIRIE – SECTEUR LES FIEUX</b>
-----------------------------------

- Requalification d'un chemin existant en liaison skis aux pieds

Monsieur le Maire explique que l'attractivité du domaine skiable de Cordon est aujourd'hui affectée par l'impossibilité d'ouvrir le télésiège des Fieux et les coûts importants à cours et sur le plus long terme induits par sa remise en service.

Cet évènement a provoqué une réflexion sur les nouveaux investissements et aménagements à conduire sur le domaine prenant en compte la consolidation du modèle économique de l'exploitant du domaine skiable.

Afin de ne pas perdre l'offre de la piste des Fieux auprès de la clientèle hivernale, une alternative a été étudiée en s'orientant sur la requalification d'un chemin existant en liaison skis aux pieds, qui permettrait de rejoindre les autres télésièges du domaine en toute sécurité depuis le bas de la piste des Fieux.

Les avantages de cette solution dont l'emprise est inscrite dans la servitude de pistes sont importants. En premier lieu, une économie d'exploitation annuelle du télésiège évaluée à 20 000 euros, en second lieu, une limitation de l'impact environnemental de l'aménagement, qui s'inscrit sur un cheminement déjà existant.

C'est dans ce contexte que la commune de Cordon demande au SIVU Espace Jaillet d'engager les travaux permettant d'ouvrir à la clientèle cette liaison dès l'hiver 2023/2024 :

- En expliquant à l'assemblée qu'un courrier co-signé par le SIVU et la Commune a été adressé à M. Le Président du Conseil Départemental afin de solliciter une autorisation exceptionnelle de démarrage anticipé de l'opération, avant le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Plan Alpin.
- En précisant alors que la commune s'engage à prendre à sa charge l'autofinancement de cette opération estimé dans la fourchette haute à 90 000 euros hors taxes, à hauteur de 100% dans l'hypothèse où aucune subvention ne permettrait d'en atténuer la charge financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

**APPROUVE** l'opération et la prise en charge de son autofinancement jusqu'à hauteur de 100% dans le cas où aucune subvention ne serait attribuée.

**DEMANDE** au SIVU Espace Jaillet d'engager le démarrage de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,  
mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire.  
Fait à CORDON, le 26 septembre 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le : **26 SEP. 2023**  
Affiché le : **26 SEP. 2023**

Le Maire,  
Mr François PARIS



Le Secrétaire de Séance,  
Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS